

Dolmen des Trois-Pierres

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Dolmen

Titre courant :

Dolmen des Trois-Pierres

Localisation

Localisation :

Hauts-de-France ; Oise (60) ; Trie-Château

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Picardie

Lieu-dit :

Garenne (la)

Références cadastrales :

B 40

Historique

Siècle de la campagne principale de construction :

Néolithique

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

1862 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice :

Dolmen des Trois-Pierres (cad. F) : classement par liste de 1862

Nature de l'acte de protection :

Liste

Intérêt de l'édifice :

À signaler

Observations concernant la protection de l'édifice :

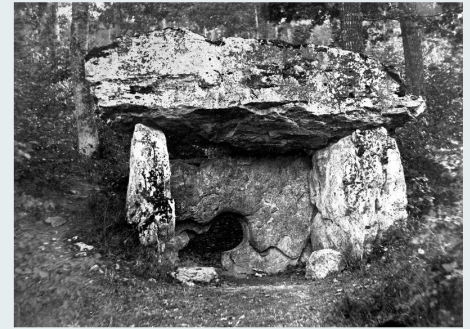
Site archéologique : 60 644 2 AP ; 18 04 1914 (J.O.).

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété privée

Références documentaires



À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00114926

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1993-12-03

Date de la dernière modification de la notice :

2024-06-28

Copyright de la notice :

Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Voir aussi

Copyright de la notice :

Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

Typologie du dossier :

Dossier de protection

Liens externes éventuels

https://mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/sites/mediatheque/files/documents/liste_mh_1862_0.pdf

https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH_S=PA00114926&type=simple